

AT DIAG

2 Rue des Mouettes
76130 MONT ST AIGNAN
☎ 06 33 45 42 66 📠 02 35 61 01 82



**DIP - DEPARTEMENT IMMOBILIER DE
PARIS**

1 Quai de Corse
75181 PARIS CEDEX 4

A l'attention de Mathieu BASLE

**RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE
L'AMIANTE
AVANT TRAVAUX**

Rapport n° :	2CM16-23	Date de visite :	10/08/2016
---------------------	-----------------	-------------------------	-------------------

Lieu d'intervention : 173 Avenue Paul Vaillant Couturier - 93000 BOBIGNY

Renseignements relatifs au bien	
Propriétaire	Commanditaire
DIP - DEPARTEMENT IMMOBILIER DE PARIS 1 Quai de Corse 75181 PARIS CEDEX 4	QUADRIM Le Vivaldi • 87 Route de Grigny 91130 RIS ORANGIS N° d'achat : 16421310

Désignation du diagnostiqueur	
Nom / Prénom : Célia MOINET N° certificat : 1717-031011-92-001 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : DEKRA CERTIFICATION a 5 Avenue de Garlande, 92220 Bagneux	Assurance : AXA France IARD N° : 5271124804 Adresse : 313 Terrasse de l'Arche CP / Ville : 92000 NANTERRE

Sommaire

1. Synthèse	3
1.1. Résultats	3
1.2. Liste des locaux non visités	4
1.3. Liste des investigations à réaliser	4
2. Mission	5
2.1. Objectif de la prestation	5
2.2. Références réglementaires	5
2.3. Analyses des échantillons	5
2.4. Rapport(s) précédent(s)	5
3. Designation du ou des immeubles bâtis	6
3.1. Propriétaire du ou des bâtiments	6
3.2. Situation géographique	6
3.3. Description du ou des bâtiments	6
3.4. Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite	6
3.5. Document(s) remis	6
3.6. Descriptif du périmètre de mission	6
3.7. Observation(s)	7
4. Résultat détaillés du repérage	8
5. Signatures et informations diverses	10
6. Schéma de localisation	11
7. Bulletin(s) d'analyse des matériaux	14
8. Photographies	19
9. Certification	22
10. Assurance	23

1. Synthèse

1.1. Résultats

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié	Méthode *	Présence amiante	
				Oui	Non
Local T01	Conduits de fluide	Enveloppe de calorifuges	Analyse		Non
Local T01	Conduits de fluide	Matériaux bitumineux sur isolant bleu	Analyse	Oui	
Local T01	Conduits de fluide	Enveloppe de calorifuges + isolant	Analyse		Non
Local T01	Conduits de fluide	Couche plâtrée de rebouchage	Analyse		Non
Local T01	Conduits de fluide	Mastic marron	Analyse	Oui	
Chaufferie - Réseau primaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtrée + isolant	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau primaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtrée + isolant	Document		Non
Chaufferie - Réseau primaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtrée + isolant	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau primaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtrée + isolant	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau primaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtrée + isolant	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau primaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtrée + isolant	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau primaire	Conduits de fluide	Joint de trappe d'accès	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau secondaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtrée + isolant	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau secondaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtrée + isolant	Analyse		Non

Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié	Méthode *	Présence amiante	
				Oui	Non
Chaufferie - Réseau secondaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau secondaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau secondaire	Conduits de fluide	Joint de bride	Analyse		Non

* Marquage, document, analyse, sur jugement personnel de l'opérateur

1.2. Liste des locaux non visités

Locaux et ouvrages non visités, justifications	
Aucun	

1.3. Liste des investigations à réaliser

Localisation des investigations approfondies	Partie du composant à sonder	Nombre des sondages à réaliser (sous réserve des investigations approfondis)
Local T01	Joint de bride	

2. Mission

AT DIAG 2 Rue des Mouettes 76130 MONT ST AIGNAN ☎ 06 33 45 42 66 📠 02 35 61 01 82	Lieu d'intervention : 173 Avenue Paul Vaillant Couturier 93000 BOBIGNY Date d'intervention : 10/08/2016
---	--

2.1. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer avant travaux de son immeuble.

2.2. Références réglementaires

Décret n° 2010 – 1200 du 11 Octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,

Décret 2011-629 du 3 juin 2011 : protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

Articles R 1334-19 et R 1334-22 du code de la santé publique,

Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

La mission est réalisée selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la norme NF X 46-020 de Décembre 2008.

2.3. Analyses des échantillons

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Analyses réalisées par : EUROFINS ASCAL BATIMENT NORD PA du Pommier – 557 route de Noyelles 62110 HENIN BEAUMONT - N° accréditation : 1-1593 Valide jusqu'au : 30/09/2020

2.4. Rapport(s) précédent(s)

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

Nom du rapport	Organisme émetteur	Date
Rap. n° : 1LR15-057-BOBIGNY	ADIAG	21/05/2015

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état.

3. Designation du ou des immeubles bâtis

3.1. Propriétaire du ou des bâtiments

Nom ou raison sociale : DIP - DEPARTEMENT IMMOBILIER DE PARIS
Adresse : 1 Quai de Corse
Code Postal : 75181
Ville : PARIS CEDEX 4

3.2. Situation géographique

Département : SEINE SAINT DENIS
Commune : BOBIGNY
Adresse : 173 Avenue Paul Vaillant Couturier
Code postal : 93000

3.3. Description du ou des bâtiments

Type de bien : Tribunal de Bobigny – Locaux techniques
Lots du bien : NC
Nombre de niveau(x) : NC
Année de construction : NC
Descriptif sommaire : Locaux techniques

Légende :

NC : Non communiqué.

SO : Sans objet.

3.4. Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

M. Hadjadj

3.5. Document(s) remis

Rap. n° : 1LR15-057-BOBIGNY

3.6. Descriptif du périmètre de mission

Le programme des travaux porte sur les éléments du bâti concernés définis ci-dessous par :

- Nature et la localisation des travaux devant être effectués :

Travaux de réfections d'installation : réfection de la régulation de la CTA N°12 et de la régulation de la distribution hydraulique du réseau radiateurs.

- Local T01, réfection CTA N°12 (salle d'assise N°1), sur :
 - o Le calorifuge de la canalisation l'eau glacée alimentant la batterie froide de la CTA N°12
 - o Le calorifuge de l'eau chaude alimentant la batterie chaude de la CTA N°12,
 - o Les mastics marrons
- Local chaufferie, réfection de la régulation du réseau radiateur :
 - o Calorifuge du réseau primaire chauffage de l'échangeur radiateurs
 - o Calorifuge du réseau secondaire chauffage de l'échangeur radiateurs
- Nature et localisation des travaux réalisés après 1997 :

Zone ayant fait l'objet de travaux	Nature des travaux	Date
Aucun		

Ces informations sont nécessaires pour la définition des zones présentant des similitudes d'ouvrage car elles correspondent à la base de nos investigations. Les résultats d'analyses des prélèvements effectués sont alors, par hypothèse, généralisés sur l'ensemble de l'unité de diagnostic ainsi définie.

En cas d'omissions ou d'imprécisions dans les informations fournies à l'opérateur, des investigations complémentaires pourraient s'avérer nécessaires ultérieurement.

Toute modification du périmètre de repérage impose la réalisation d'investigations complémentaires.

Zones concernées par le périmètre :

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant AT-Diag a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité, après examen du programme des travaux. Le tableau ci-après liste les locaux et volumes concernés :

Locaux	Niveaux
Local T01	Sous-sol
Chaufferie	Sous-sol

3.7. Observation(s)			
Intitulé de l'observation	OUI	NON	Sans Objet
Plan de recollement des réseaux enterrés.	☐	☒	☐
Accès aux coffrages perdus, fondations, éventuel matériaux enfouis,...	☐	☒	☐
Le bâtiment était vide d'occupants.	☐	☒	☐
Le bâtiment était vide de meubles.	☐	☐	☒
Les équipements, installations, ... étaient en service.	☒	☐	☐
Commentaires :	o joints placés entre les brides des canalisations eau glacée ou eau chaude du Local T01 non accessibles. Il conviendra de se référer auprès du fabricant avant leur évacuation.		

4. Résultat détaillés du repérage

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié	Localisation	Numéro échantillon ou identification (1)	Méthode (2)	Présence amiante	
						Oui (*)	Non
Local T01	Conduits de fluide	Enveloppe de calorifuges	Calorifuges eau glacé	P001	Analyse		Non
Local T01	Conduits de fluide	Matériaux bitumineux sur isolant bleu	Calorifuges eau glacé	P002	Analyse	Oui	
Local T01	Conduits de fluide	Enveloppe de calorifuges + isolant	Calorifuges eau chaude	P003	Analyse		Non
Local T01	Conduits de fluide	Couche plâtreuse de rebouchage	Calorifuges eau chaude	P004	Analyse		Non
Local T01	Conduits de fluide	Mastic marron	Gaine de ventilation	P005	Analyse	Oui	
Chaufferie - Réseau primaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Départ échangeur eau chaude	P006	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau primaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Echangeur tubulaire	P007	Document		Non
Chaufferie - Réseau primaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Retour eau surchauffée	P008	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau primaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Aller-retour surchauffée	P009	Analyse		Non

REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX

Rap. n° : 2CM16-23
Date : 26/08/2016
Page : 9/24

Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié	Localisation	Numéro échantillon ou identification (1)	Méthode (2)	Présence amiante	
						Oui (*)	Non
Chaufferie - Réseau primaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Nourrice départ eau chaude	P010	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau primaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Ballon eau chaude	P012	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau primaire	Conduits de fluide	Joint de trappe d'accès	Ballon eau chaude	P013	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau secondaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Départ alimentation idex eau chaude	P011	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau secondaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Départ distribution eau chaude - réseau batterie CTA	P014	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau secondaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Départ distribution eau chaude - réseau statique	P015	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau secondaire	Conduits de fluide	Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Retour réseau batterie CTA	P016	Analyse		Non
Chaufferie - Réseau secondaire	Conduits de fluide	Joint de bride	Sur filtre à tamis - Réseau de distribution	P017	Analyse		Non

(1) Mxxx : N° identification autre que prélèvement.

(2) Marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit, jugement personnel de l'opérateur

(*) Présence de matériaux et/ou produits contenant plusieurs couches pour lesquelles les résultats d'analyses sont différents (voir résultats d'analyses laboratoire §7).

5. Signatures et informations diverses

Je soussigné(e), Célia MOINET, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par DEKRA CERTIFICATION pour la spécialité : AMIANTE
Cette information est vérifiable auprès de : DEKRA CERTIFICATION 5 Avenue de Garlande, 92220 Bagneux

Je soussigné(e), Célia MOINET, diagnostiqueur pour l'entreprise AT DIAG dont le siège social est situé à MONT ST AIGNAN.
Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, des constats et diagnostics composant le dossier (Art. R271-3) Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Intervenant : Célia MOINET

Fait à : MONT ST AIGNAN

Le : 26/08/2016

Signature :

 **AT-DIAG**
2 rue des Mouettes
76130 MONT ST AIGNAN
Tél : 02 35 02 75 15 - Fax : 02 35 61 01 82
at-diag@adiag.com



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Préconisations

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modifications du périmètre ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'une investigation complémentaire appropriée dans les meilleurs délais.

Il ne relève pas de notre champ d'intervention la qualification future éventuelle du chantier ni la réalisation d'une étude de faisabilité et/ou d'un Avant Projet Sommaire qui permettrait de définir les surfaces et métrages nécessaires à l'élaboration du plan de retrait et/ou de confinement.

Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante qui doit être mis à jour et consulté par les entreprises extérieures pour établir leur plan de prévention.

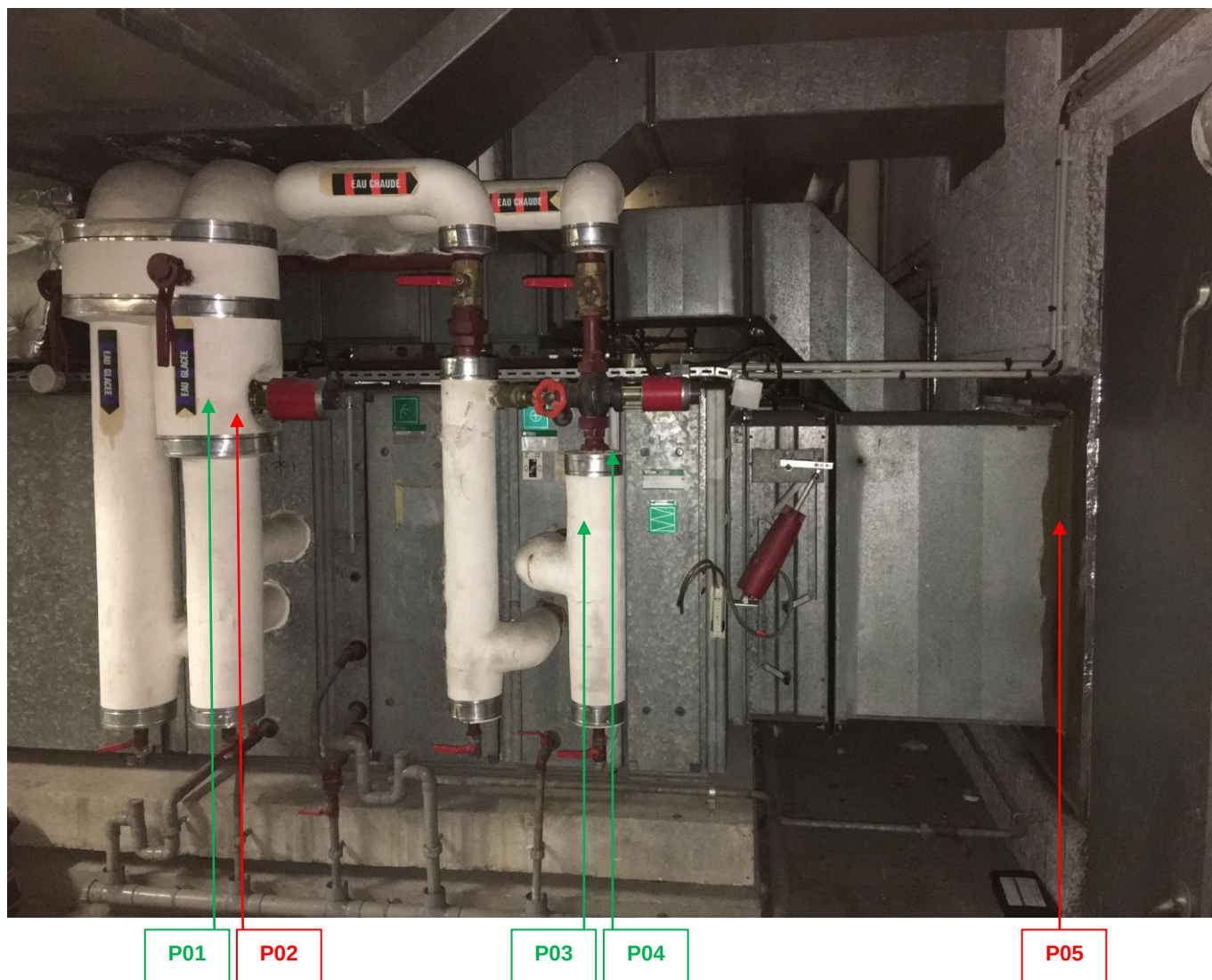
Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail. Elles comprennent notamment l'obligation d'élaborer une analyse de risque et un mode opératoire validé par des mesures d'empoussièrement.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

Pièces jointes :

- Néant

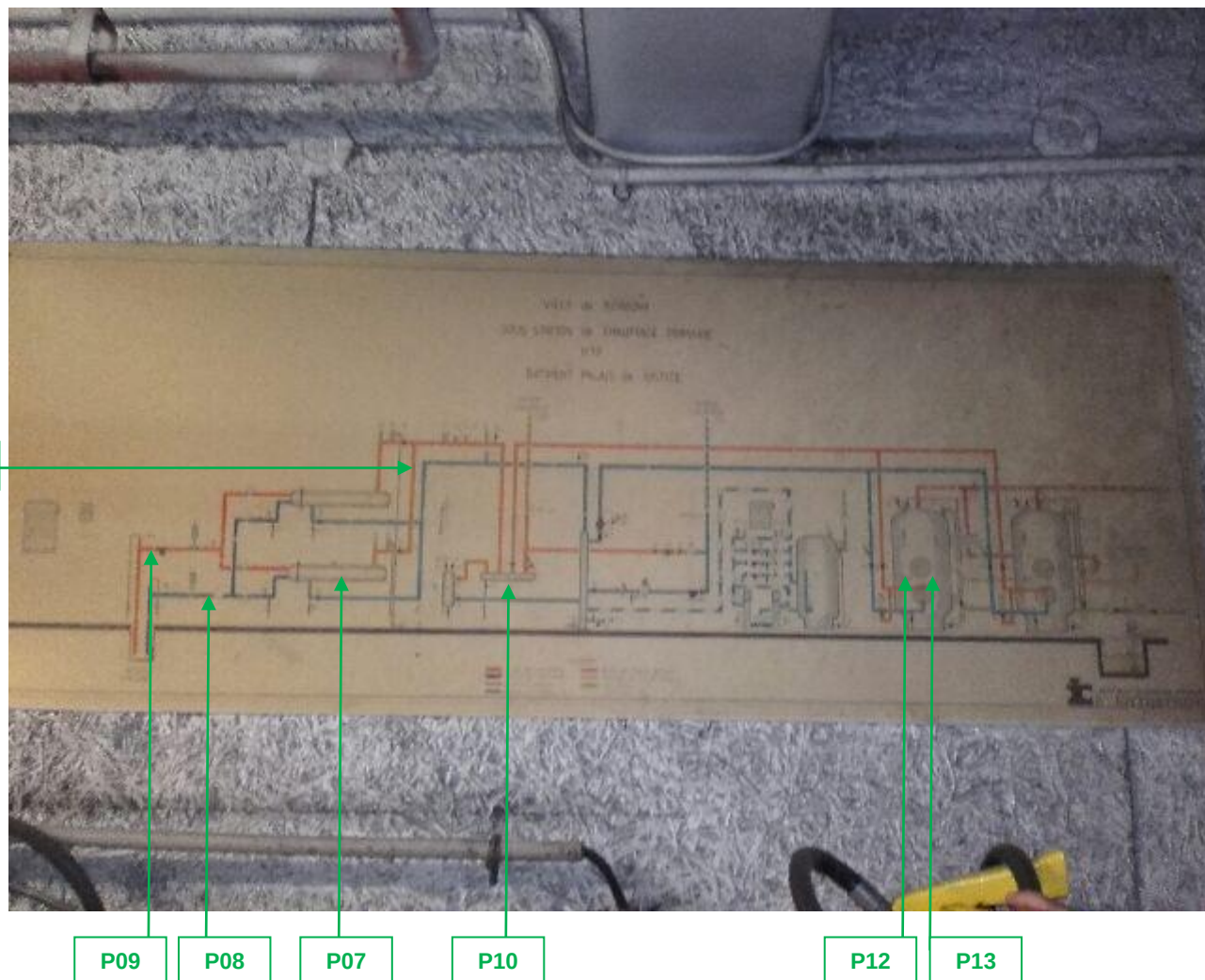
6. Schéma de localisation



Se reporter au §4 pour la définition des zones de similitudes.

Codification d'un matériau ou produit et codes couleurs		
Mxxx ou Pxxx - Résultat	Résultat	: A = contenant de l'amiante
		: N = sans amiante
	Mxxx	: Numéro d'identification
	Pxxx	: Numéro de prélèvement
		: Zone non visitée ou Hors mission
Couche bitumineuse sur isolant bleu	P02	Contient des fibres d'amiante après analyses
Mastic Marron	P05	Contient des fibres d'amiante après analyses

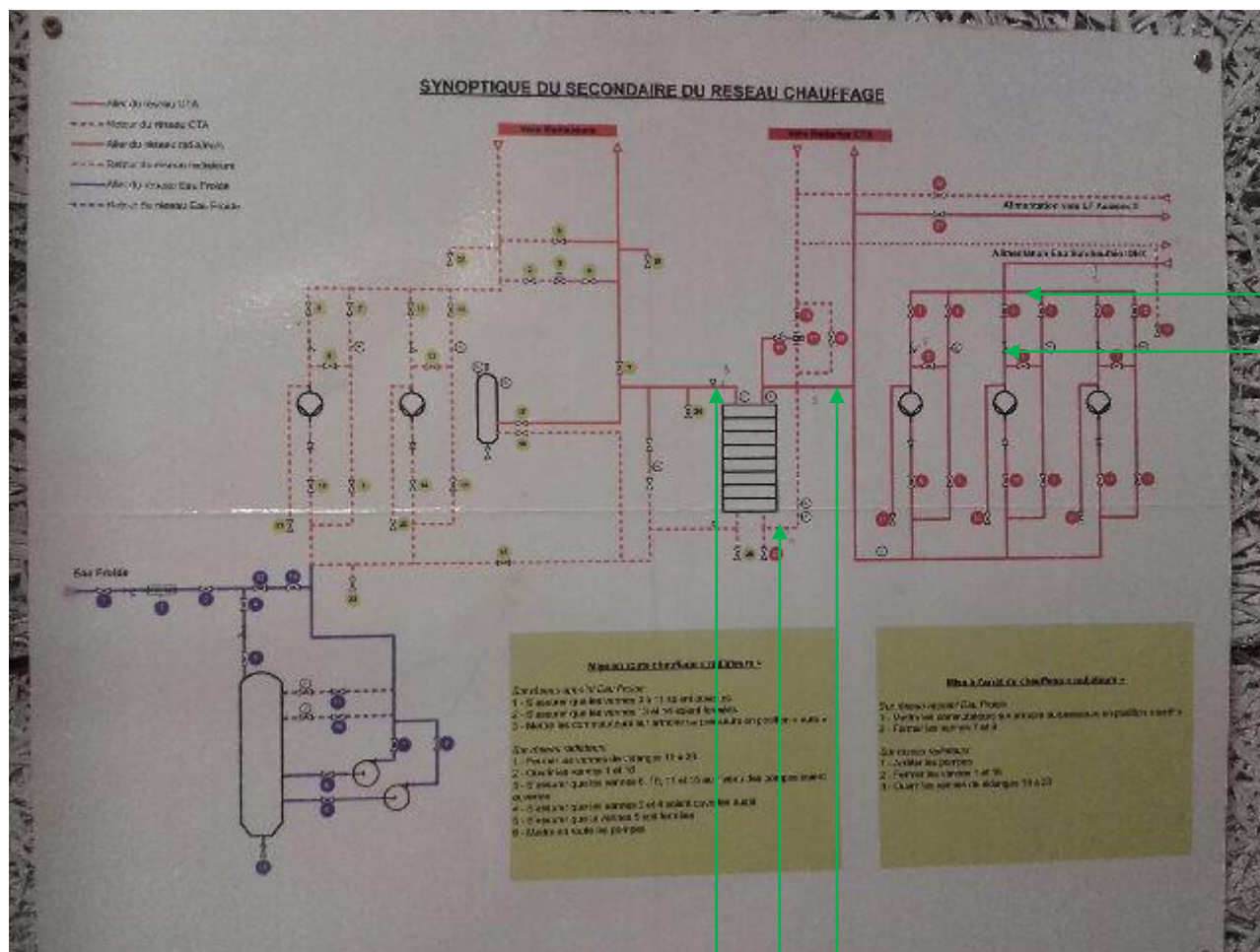
RESEAU PRIMAIRE



Codification d'un matériau ou produit et codes couleurs

Mxxx ou Pxxx - Résultat	Résultat	: A = contenant de l'amiante
		: N = sans amiante
	Mxxx	: Numéro d'identification
	Pxxx	: Numéro de prélèvement
		: Zone non visitée ou Hors mission

SYNOPTIQUE DU SECONDAIRE DU RESEAU CHAUFFAGE



P11

P17

P15

P16

P14

Codification d'un matériau ou produit et codes couleurs

Mxxx ou Pxxx - Résultat	Résultat	: A = contenant de l'amiante
		: N = sans amiante
	Mxxx	: Numéro d'identification
	Pxxx	: Numéro de prélèvement
		: Zone non visitée ou Hors mission

Bulletin(s) d'analyse des matériaux



SAS AT DIAG
Madame Célia MOINET
2 rue des Mouettes
76130 MONT ST AIGNAN

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-HB-053411-01 Version du : 19/08/2016 20:30 Page 1/5
Dossier N° : 16N023039 Date de réception : 17/08/2016
Référence dossier : ATDIAG36004-AD
2CM16-23

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	P001 - Local T01 - Conduits de fluide-Enveloppe de calorifuges	Matériau de type maillage de fibres (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	P002 - Local T01 - Conduits de fluide-Matériaux bitumineux sur pare vapeur	Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau de type mousse (bleu)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
003	P003 - Local T01 - Conduits de fluide-Enveloppe de calorifuges + isolant	Matériau de type maillage de fibres (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (vert)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées
004	P004 - Local T01 - Conduits de fluide-Couche plâtrée de rebouchage	Matériau semi-dur (plâtreux) (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles, Pk du Pommier
F-62110 Hérin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nbd
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Douai SIRET 529 294 035 00035 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



\$JointA4



Hygiène du Bâtiment

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-HB-053411-01

Version du : 19/08/2016 20:30

Page 2/5

Dossier N° : 16N023039

Date de réception : 17/08/2016

Référence dossier : ATDIAG36004-AD
2CM16-23

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
005	P005 - Local T01 - Conduits de fluide-Mastic marron	Matériau souple de type mastic (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
006	P006 - Chauffage - Réseau primaire - Conduits de fluide-Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (vert)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées
007	P008 - Chauffage - Réseau primaire - Conduits de fluide-Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Matériau (pulvérulent) (gris) (beige) ; matériau semi-dur (fibreux) (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (vert)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées
008	P009 - Chauffage - Réseau primaire - Conduits de fluide-Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (fibreux) (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (vert)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Hénin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nbd
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Douai SIRET 529 294 035 00035 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



\$JointA4



Hygiène du Bâtiment

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-HB-053411-01

Version du : 19/08/2016 20:30

Page 3/5

Dossier N° : 16N023039

Date de réception : 17/08/2016

Référence dossier : ATDIAG36004-AD
2CM16-23

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
009	P010 - Chauffage - Réseau secondaire - Conduits de fluide-Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Matériau (pulvérulent) (gris) (beige) ; matériau de type maillage de fibres et liant (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (vert)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées
010	P011 - Chauffage - Réseau primaire - Conduits de fluide-Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011	P012 - Chauffage - Réseau primaire - Conduits de fluide-Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Matériau semi-dur (fibreux) (blanc) ; matériau fibreux de type isolant (vert) en traces	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012	P013 - Chauffage - Réseau primaire - Conduits de fluide-Joint de trappe d'accès	Matériau souple (fibreux) (noir)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013	P014 - Chauffage - Réseau secondaire - Conduits de fluide-Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Matériau de type peinture (beige) ; matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau de type tresse de fibres (blanc) ; matériau fibreux de type isolant (vert)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

557, route de Noyelles, PA du Pommier

F-62110 Hénin-Beaumont, FRANCE

Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/nb

S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Douai SIRET 529 294 035 00035 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1-1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



\$JointA4

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-HB-053411-01 Version du : 19/08/2016 20:30 Page 4/5

Dossier N° : 16N023039 Date de réception : 17/08/2016
Référence dossier : ATDIAG36004-AD
2CM16-23

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
014	P015 - Chauffage - Réseau secondaire - Conduits de fluide-Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015	P016 - Chauffage - Réseau secondaire - Conduits de fluide-Calorifuge bande plâtreuse + isolant	Matériau semi-dur (fibreuse) (blanc) ; matériau de type maillage de fibres (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (vert)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées
016	P017 - Chauffage - Réseau secondaire - Conduits de fluide-Joint de bride	Matériau semi-dur de type joint (gris) (marron)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Hénin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Douai SIRET 529 294 035 00035 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



\$JointA4

**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-16-HB-053411-01

Version du : 19/08/2016 20:30

Page 5/5

Dossier N° : 16N023039

Date de réception : 17/08/2016

Référence dossier : ATDIAG36004-AD
2CM16-23Emilie Darras
Technicien Analyste en Microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles, PA du Pommier
F-62110 Hénin-Beaumont, FRANCE
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Douai SIRET 529 294 035 00035 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1593
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

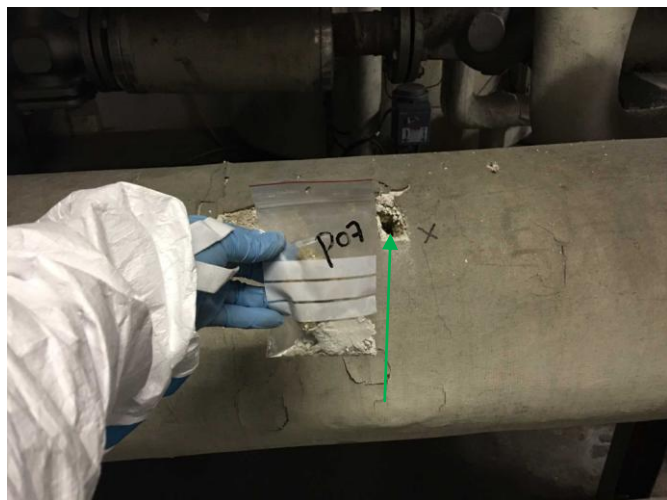


\$JointA4

7. Photographies

Photographie n° 1	Photographie n° 2
	
P01	P02
Photographie n° 3	Photographie n° 4
	
P03	P04
Photographie n° 5	Photographie n° 6
	
P05	P06

Photographie n° 7



P07

Photographie n° 8



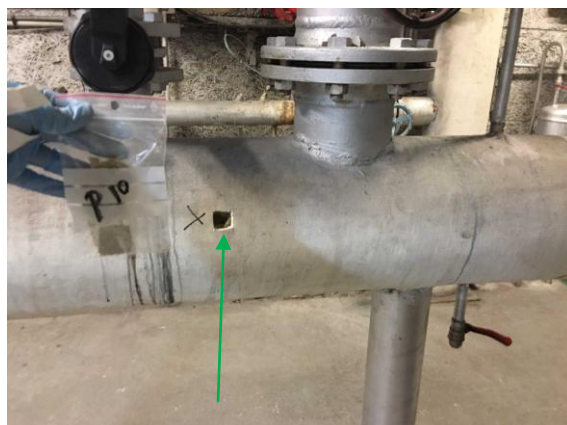
P08

Photographie n° 9



P09

Photographie n° 10



P10

Photographie n° 11



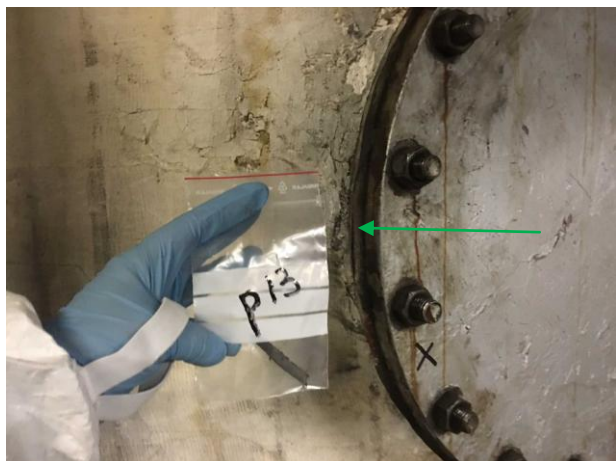
P11

Photographie n° 12



P12

Photographie n° 13



P13

Photographie n° 14



P14

Photographie n° 15



P15

Photographie n° 16



P16

Photographie n° 17



P17

8. Certification

**CERTIFICAT
DE COMPETENCES**
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Célia MOINET

est titulaire du certificat de compétences N° 1717-031011-02-001
pour :

	DU	AU
Constat de risque d'exposition au plomb	25/11/2011	24/11/2018
Diagnostic amiante	31/01/2012	30/01/2017
Diagnostic de performance énergétique	28/12/2011	28/12/2018
Etat de l'installation intérieure de gaz	30/12/2011	29/12/2018
Etat relatif à la présence de termites	29/12/2011	28/12/2018
Etat de l'installation intérieure d'électricité	31/01/2012	30/01/2017

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des appareils de mesure des émissions de gaz polluants et les critères d'habilitation des organismes de certification. Arrêté du 21 novembre 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de matériel et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'habilitation des organismes de certification. Arrêté du 30 novembre 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de matériel et de diagnostic de performance énergétique dans les immeubles bâtis et les critères d'habilitation des organismes de certification. Arrêté du 14 octobre 2009, Arrêté du 19 octobre 2009 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'habilitation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009. Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'habilitation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009. Arrêté du 6 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'habilitation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009.

Délivré à Bagneux, le 6 février 2012

Pour DEKRA Certification S.A.S
Yvan MANGUY, Directeur Général



[Signature]



Numéro d'accréditation :
4-0001
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

9. Assurance

Contrat RC n° 5271124804 I/2



AXA France IARD
DIRECTION ENTREPRISES
Production R.C. – Grands Comptes
Télécopie 01.57 65 07 90

ATTESTATION

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313, Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex, agissant en qualité d'apérateur en coassurance à 60% avec GENERALI, atteste par la présente que l'assuré :

APAVE
191 rue Vaugirard
75015 PARIS

agissant tant pour son compte que pour celui de **APAVE DEVELOPPEMENT et sa filiale ADIAG**

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° **5271124804**, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- bâtiment et génie civil
- essais, mesures et métrologie
- conseils
- formation
- certification, contrôle, qualification et homologation

y compris vente de produits dans le cadre de ces activités, à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.3 du Code de la construction et de l'habitation
- des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- des activités de classification et certification de navires et unités offshore.



Contrat RC n° 5271124804 2/2

TABLEAU DE GARANTIES

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus <i>Sans pouvoir excéder pour :</i>	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada <i>sous-limités :</i>	5 000 000 € par année d'assurance
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/06/2016 au 31/12/2016** inclus sous réserve du règlement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 05/07/2016
Pour servir et valoir ce que de droit.

POUR L'ASSUREUR :

VERLINGUE
COURTIER EN ASSURANCES
Adresse postale :
12, rue de Kerogan - CS 44012
29335 QUIMPER cedex
Tél : 02 98 20 20 20 - Fax : 02 98 20 20 24
contact@verlingue.fr - www.verlingue.fr